

AVIS EMIS PAR LE CHSCT-D DES HAUTES ALPES

Réunion du 5 juillet 2019 suite à la visite du gymnase du collège de Veynes

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>À l'attention du collège (Avis n°1 à 4)</p> <p>Avis n°1</p> <p>- le gymnase étant prêté à diverses associations de la ville, mettre en place une convention écrite d'utilisation</p> <p>Avis n°2</p> <p>- récupérer auprès du conseil départemental le DTA concernant le gymnase</p> <p>Avis n°3</p> <p>faire intervenir la commission sécurité avec un focus sur les locaux et sol ;</p> <p>Avis n°4</p> <p>Activer une commission hygiène et sécurité du collège même si elle n'est pas obligatoire, ce d'autant plus que le collège gère un internat pour élèves.</p> <p>À l'attention de la collectivité (Avis n°5 et 6)</p> <p>Avis n°5</p> <p>- Prendre la pleine mesure du caractère urgent d'une rénovation du sol et du traitement des infiltrations d'eau, permettre ainsi aux professeurs d'assurer leurs enseignements et répondre aux attendus des programmes</p> <p>Avis n°6</p> <p>Mettre en conformité le gymnase sans attendre un accident d'utilisateur</p>	<p>Avis n°1 à 4</p> <p>Transmis au collège</p> <p>Avis n°5 et 6</p> <p>Transmis à la collectivité</p>

AVIS EMIS PAR LE CHSCT-D DES HAUTES ALPES

Réunion du 5 juillet 2019 suite à la visite du gymnase du collège de Veynes

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
De l'éducation nationale des Hautes-Alpes


Philippe MAHEU